



POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

PLUIES DILUVIENNES DE JUILLET À MONTRÉAL ET AILLEURS AU QUÉBEC : PRÈS DE 120 MILLIONS DE DOLLARS EN DOMMAGES ASSURÉS

La répétition de ces événements rappelle l'urgence de mieux s'adapter aux conditions météorologiques extrêmes

Montréal, le 2 septembre 2025 — Les pluies diluviennes survenues entre les 13 et 14 juillet 2025 à Montréal et dans d'autres régions du Québec ont causé près de 120 millions de dollars en dommages assurés, selon les premières estimations de Catastrophe Indices and Quantification Inc. (CatIQ) ^{*1}. Depuis le début de l'année, les différents événements météorologiques qui ont frappé plusieurs régions au pays ont causé pour plus de 1,6 milliard \$ en pertes assurées.

« Après chaque catastrophe, les assureurs sont présents sur le terrain pour soutenir leurs clients tout au long du processus de reconstruction et de rétablissement. Ces événements météorologiques extrêmes nous rappellent néanmoins la nécessité de s'adapter collectivement et de rendre nos communautés plus résilientes », a déclaré Laurent Fafard, vice-président pour le Québec du Bureau d'assurance du Canada (BAC).

Face à l'intensification constante des risques liés aux conditions météorologiques, les gouvernements du pays ont un rôle crucial à jouer pour mieux protéger la population contre les catastrophes naturelles. Ils peuvent, par exemple:

- Interdire la construction d'habitations et d'entreprises non protégées dans des zones à haut risque d'inondation ou de feux de forêt;
- Investir dans les communautés vulnérables pour mieux les protéger du feu (Intelli-feu) et des inondations;
- Sensibiliser les propriétaires aux risques particuliers auxquels ils font face dans leur région;
- Accorder des subventions pour la rénovation des habitations afin de réduire leur vulnérabilité aux inondations et aux feux de forêt.

Le Canada a également besoin d'un organisme fédéral de coordination pour encadrer la préparation aux situations d'urgence et les efforts de rétablissement. Tous les autres pays du G7 disposent d'une telle agence. Il est temps que le Canada emboîte le pas et adopte une approche proactive en matière de situation d'urgence.

¹ *Le montant des dommages assurés est une estimation fournie par CatIQ (www.CatIQ.com), sous licence accordée au BAC.



Ayez l'esprit tranquille. Renseignez-vous sur ce qui est couvert.

L'assurance contre les dégâts d'eau se décline en trois protections additionnelles qui peuvent être ajoutées à son contrat d'assurance habitation.

- a) Dommages d'eau - Eau du sol et égouts couvre : l'eau provenant de fuites, de débordements ou de refoulements de drains français ou d'égouts, les eaux souterraines ou de surface qui pénètrent ou qui s'infiltrent dans le bâtiment.
- b) Dommages d'eau – débordement de cours d'eau couvre : l'eau provenant du débordement d'une rivière ou d'un cours d'eau;
- c) Dommages d'eau – Eau au-dessus du sol couvre : l'eau s'infiltrant par le toit, les murs, les portes et les fenêtres.

Dans certains cas, les propriétaires qui ne peuvent pas rester chez eux en raison de dommages assurés peuvent avoir droit au remboursement des frais de subsistance supplémentaires.

Les dommages aux véhicules causés par l'eau sont couverts si vous avez souscrit la protection optionnelle « tous risques » ou « accident sans collision ni versement ».

Les propriétaires peuvent communiquer avec leur représentant en assurance pour toute question concernant leur (s) police (s) et pour bien comprendre les dommages couverts.

– 30 –

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Établi en 1964, le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association industrielle nationale qui représente les assureurs privés d'habitation, d'automobile et d'entreprise du Canada. Ses sociétés membres constituent la grande majorité du marché fortement concurrentiel de l'assurance de dommages au Canada.

En tant que principal défenseur des assureurs de dommages privés du Canada, le BAC collabore avec les gouvernements, les organismes de réglementation et les intervenants du secteur de l'assurance pour garantir une industrie de l'assurance de dommages compétitive et en mesure de protéger les Canadiens contre les risques d'aujourd'hui et de demain.

Le BAC est d'avis que les Canadiens ont retenu et méritent un secteur privé de l'assurance de dommages réactif et résilient qui offre des solutions d'assurance aux particuliers et aux entreprises.

Pour consulter nos communiqués, visitez le site www.bac-quebec.gc.ca Pour toute question sur l'assurance auto, habitation ou entreprise, n'hésitez pas à appeler notre Centre d'information sur les assurances au 514-288-4321 ou au 1 877-288-4321.

Relations médias :



Tél. : 514 288-1563, poste 2332
Cell.: 514 243-5450
Courriel: medias@bac-quebec.qc.ca